



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Dossier de presse

Promotion de l'entrepreneuriat à l'enseignement secondaire

7 novembre 2016

Promotion de l'entrepreneuriat à l'enseignement secondaire

L'école a pour mission de préparer les élèves à une société marquée par des changements constants et rapides ainsi qu'à un marché du travail de plus en plus concurrentiel et inter-régional. Savoir établir un plan de carrière, maîtriser sa mise en œuvre, prendre des initiatives et coopérer sont devenus des qualifications essentielles.

Au cours de la dernière décennie, le chômage des jeunes a progressé dans bon nombre de pays européens, y compris le Luxembourg. En même temps, de nombreux postes offerts restent vacants.

Ce phénomène a plusieurs raisons :

- *Beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi ont quitté l'école sans diplôme.*
- *Au Luxembourg, il n'existe pas de tradition chez les jeunes gens à prendre des risques professionnels, à se lancer ou à participer à la création d'entreprises, ...*
- *De nombreux jeunes préfèrent briguer des postes auprès de l'État et des communes. Or, ces services ont aussi un besoin croissant en personnel doté de qualifications entrepreneuriales.*

Le système éducatif luxembourgeois doit prendre en compte ces constats. Une des réponses est la promotion d'un profil « Entrepreneurial school ».

1. Le contexte : l'autonomie élargie des lycées

Parmi les grands projets du gouvernement en matière d'éducation, réunis sous le titre *Mir schwätzen Zukunft*, l'objectif d'une autonomie élargie est de donner aux écoles la possibilité **d'apporter des réponses variées et adaptées à leurs spécificités locales**. Face aux défis pédagogiques, organisationnels et techniques qui se présentent en fonction de leur population scolaire, les lycées et lycées techniques doivent pouvoir prendre des **décisions innovantes**. Il est prévu que la réforme afférente entre en vigueur à la rentrée 2017-2018.

Préserver ce qui fonctionne, tout en rendant possible toute innovation, toute orientation qu'un lycée veut bien se donner : telle est la démarche que le ministère a décidé d'adopter.

2. « Entrepreneurial » ne rime pas exclusivement avec entreprise

En favorisant l'émergence d'« entrepreneurial schools », il s'agit de promouvoir **l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat**, de révéler les **talents personnels** des jeunes et leurs **ambitions**, de les défier dans leur **créativité** et dans leur originalité, de les rendre conscients et responsables des **enjeux écologiques, politiques et économiques** de notre temps et de leur conférer l'esprit positif nécessaire pour s'engager dans l'avenir.

Les objectifs d'une éducation à l'entrepreneuriat visent à :

- développer des compétences transversales fondamentales dont la créativité, la coopération, la prise d'initiative, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, ... ;
- mieux préparer les élèves à la vie professionnelle et stimuler l'esprit de citoyenneté active ;
- lutter contre le décrochage scolaire par une approche pédagogique innovante ;
- rendre les élèves plus « employables », voire même stimuler la création de start-ups ;
- rapprocher le monde du travail et le monde scolaire.

3. Une démarche encadrée, proche du monde professionnel

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques (SCRIPT) du **ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** et le **ministère de l'Économie** lancent ensemble un programme pédagogique visant la promotion de l'entrepreneuriat dans les lycées.

Dans une première phase, pendant l'année scolaire 2016-2017, est élaboré un **concept pédagogique**, en collaboration avec trois lycées pilotes (le Lycée technique de Lallange, le Lycée technique École de commerce et de gestion et le Lycée Ermesinde de Mersch).

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) apporte un financement sous forme de décharges accordées aux enseignants engagés dans la conceptualisation du projet.

Le ministère de l'Économie assure le **lien vers les acteurs du monde du travail**, dont notamment les chambres professionnelles.

Les deux ministères sont représentés dans les **comités de pilotage** instaurés dans chaque lycée participant.

L'objectif principal de la démarche est de favoriser et de promouvoir des **approches pédagogiques proches du monde professionnel** et **transférables à d'autres écoles**. Pour cela, elle s'oriente à un cadre de référence des compétences, qui est inspiré du projet Erasmé+ « Youth Start », auquel le MENJE participe depuis 2015.

Des « **challenges** », ou défis, sont élaborés par un groupe de travail comportant des entrepreneurs de différents secteurs et des pédagogues, afin de structurer l'apprentissage. Ces défis représentent des unités pédagogiques qui peuvent avoir lieu **à l'école ou dans une entreprise**, de durée et de complexité variables, mettant en pratique des savoirs académiques et dispensés par des enseignants et/ou des intervenants externes formés.

Exemple d'un défi :

Après une unité académique sur la pollution des océans, l'élève réalise un *trash value challenge* qui est un défi stimulant les élèves à créer de la valeur avec des déchets (implication de plusieurs enseignants / intervenants externes et collaboration possible avec des entités comme Valorlux, etc.)

4. Trois lycées pilotes s'engagent

Trois lycées ont manifesté leur intérêt à se donner un profil « entrepreneurial school » : le Lycée technique de Lallange (LTL), le Lycée technique École de commerce et de gestion (LTECG) et le Lycée Ermesinde de Mersch (LEM).

4.1 Le Lycée technique de Lallange (LTL)

Le LTL est la première école dans le Sud du pays en termes d'inscriptions en 7^e. Il est spécialisé dans les formations relevant du milieu **commercial et administratif**. À travers une démarche plus entrepreneuriale, il souhaite **développer les compétences transversales des élèves** afin de les rendre plus aptes à intégrer le marché du travail et s'assurer un ancrage plus profond dans le monde économique et social local.

4.2 Le Lycée technique école de commerce et de gestion (LTECG)

Le LTECG est depuis de nombreuses années une des premières adresses au Luxembourg pour les formations administratives et commerciales et offre aux élèves la possibilité de poursuivre leurs

études supérieures (BTS) dans le même établissement. Le projet de promotion de l'entrepreneuriat permettra au lycée d'**approfondir la relation école-entreprises** nouée avec de nombreux acteurs du monde économique luxembourgeois, grâce au BTS, et d'en faire profiter les élèves **dès leur admission en classe de 10^e**.

4.3 Le Lycée Ermesinde de Mersch (LEM)

Le LEM est le premier lycée à avoir manifesté un intérêt à rehausser son profil « entrepreneurial » comme **facteur de motivation et d'orientation** pour les élèves. Il a déjà développé un projet pédagogique fondé sur des « **entreprises** » qui réunissent élèves et adultes autour de travaux de production, de développement et de commercialisation. Au point que le lycée est devenu un acteur sur le marché « merschois », bien ancré dans l'économie locale.

La grille horaire du lycée sera restructurée pour optimiser cette démarche d'« entrepreneurial school ».

Les trois lycées **travailleront en réseau** à l'élaboration et à la mise en œuvre du concept pédagogique. La phase de conceptualisation s'étend **de septembre 2016 jusqu'en juillet 2017**. Le profil « entrepreneuriat » sera mis en vigueur dans les lycées participants à partir de **la rentrée 2017-2018**.